

COMMUNE DE BLANGY SUR BRESLE

BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

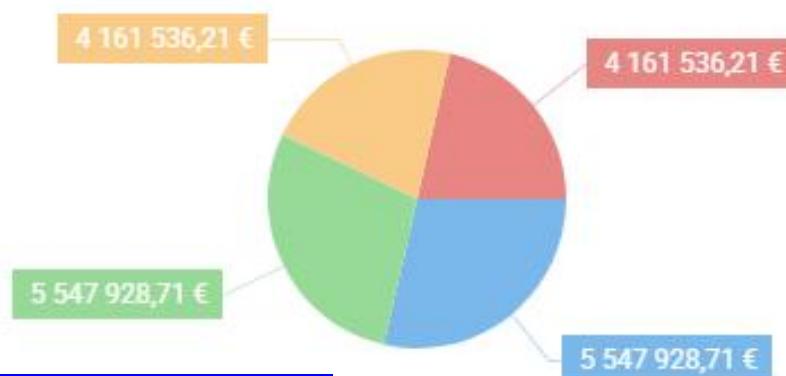
Le budget 2025 a été voté le 09 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

PREVISIONS DE L'EXERCICE



Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
Date de réception de l'AR: 10/04/2025
076-217601012-BF_004_2025-BF
A G E D I

Fonc Dep. Inv
Fonc Rec. Inv

I. La section de fonctionnement

➤ Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 5 547 982.71 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 45.36 % des dépenses de fonctionnement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

➤ Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 220 229.23 €	Excédent brut reporté	1 128 704.71 €
Dépenses de personnel	2 516 792.60 €	Recettes des services	249 236.00 €
Autres dépenses de gestion courante	484 953.30 €	Impôts et taxes	2 450 860.00 €
Dépenses financières	48 000.00 €	Dotations et participations	1 476 626.00 €
Dépenses exceptionnelles	500.00 €	Autres recettes de gestion courante	136 561.00 €
Autres dépenses	500.00 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	-	Recettes financières	
Total dépenses réelles	€	Autres recettes	82 000.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	159 215.04 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	1 117 513.84 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	23 941.00 €
Total général	5 547 928.71 €	Total général	5 547 982.71 €

Pour les dépenses de fonctionnement :

1- Pour les dépenses courantes et autres dépenses de gestion courante : la stabilité est notre objectif : 1 705 182.53 €

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
Date de réception de l'AR: 10/04/2025
076-217601012-BF_004_2025-BF
A G E D I

graphie enfance jeunesse impacte les activités du pôle
r l'alimentation et le personnel.

- Le budget énergie est sécurisé contractuellement avec un coût fixe pour plusieurs années.
- Pour la propreté voirie et des espaces verts la location d'une balayeuse pour une durée de 6 mois est renouvelée.

2- A propos du budget personnel : 2 516 792.60 € soit 45.36 % du budget de fonctionnement

Si l'effectif reste stable, nous souhaitons poursuivre notre politique d'augmentation des compétences dès qu'un renouvellement de poste suite à un départ nous le permet.

Néanmoins malgré notre volonté de stabiliser son effectif, la municipalité ne peut que constater une hausse des charges sociales. Par décret en janvier 2025 le gouvernement a acté une hausse de 31.65 % à 34.65 %, soit 44 000 euros supplémentaires budgétés pour 2025 pour la part patronale et acté que jusqu'en 2028 il sera appliqué des hausses consécutives pour un montant total de 9 points soit 43.65% en 2028. Bien évidemment aucune compensation au niveau des recettes n'est annoncée.

➤ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- **Concernant les ménages**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.79 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.13 %
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 20.71 %
- **Concernant les entreprises**
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 15.78 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 601 365.00 €.

➤ Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 786 000.00 €.

II. La section d'investissement

➤ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple la subvention de la Région pour la construction du Centre Technique Municipal...).

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
 Date de réception de l'AR: 10/04/2025
 076-217601012-BF_004_2025-BF
 A G E D I

➤ **Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	1 110 654.41 €	Virement de la section de fonctionnement	1 117 513.84 €
Remboursement d'emprunts	410 000.00 €	FCTVA	240 000.00 €
Constructions	796 307.80 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	457 427.14 €
Travaux de voirie	56 000.00 €	Cessions d'immobilisations	-
Autres travaux	932 182.17 €	Taxe aménagement	10 000.00 €
Autres dépenses	44 467.33 €	Subventions	1 254 396.69 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	811 924.50 €	Emprunt	135 000.00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	947 198.54 €
Total général	4 161 536.21 €	Total général	4 161 536.21 €

➤ **Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :**

- Camp Comtois – Renouvellement Urbain : 488 930.07€
- Végétalisation de la cour du groupement scolaire : 431 625,00€
- 1^{ère} tranche Travaux de rénovation des sols et peintures du groupement scolaire (partie maternelle) : 217 235.00 €
- Travaux de Sécurisation et accessibilité bâtiments communaux : 67 215.48€
- Travaux de rénovation des voiries : 71 350.00€
- Jeux et mobiliers pour la ludothèque : 56 400.00 €
- Remise en état terrain de tennis : 17 000.00€
- Soldes de différents projets 2023 et 2024 pour 479 201.75 € comme la dépollution de la friche Pochet, la fin des travaux du nouveau centre technique municipal, de la salle Fléchelle et de la Maire, ainsi que différents équipements pour les services municipaux.

➤ **Les subventions d'investissements prévues :**

- de l'Etat : 666 965.74 €
- de la Région : -
- du Département : 435 629.62 €
- Autres : 207 033.33 €

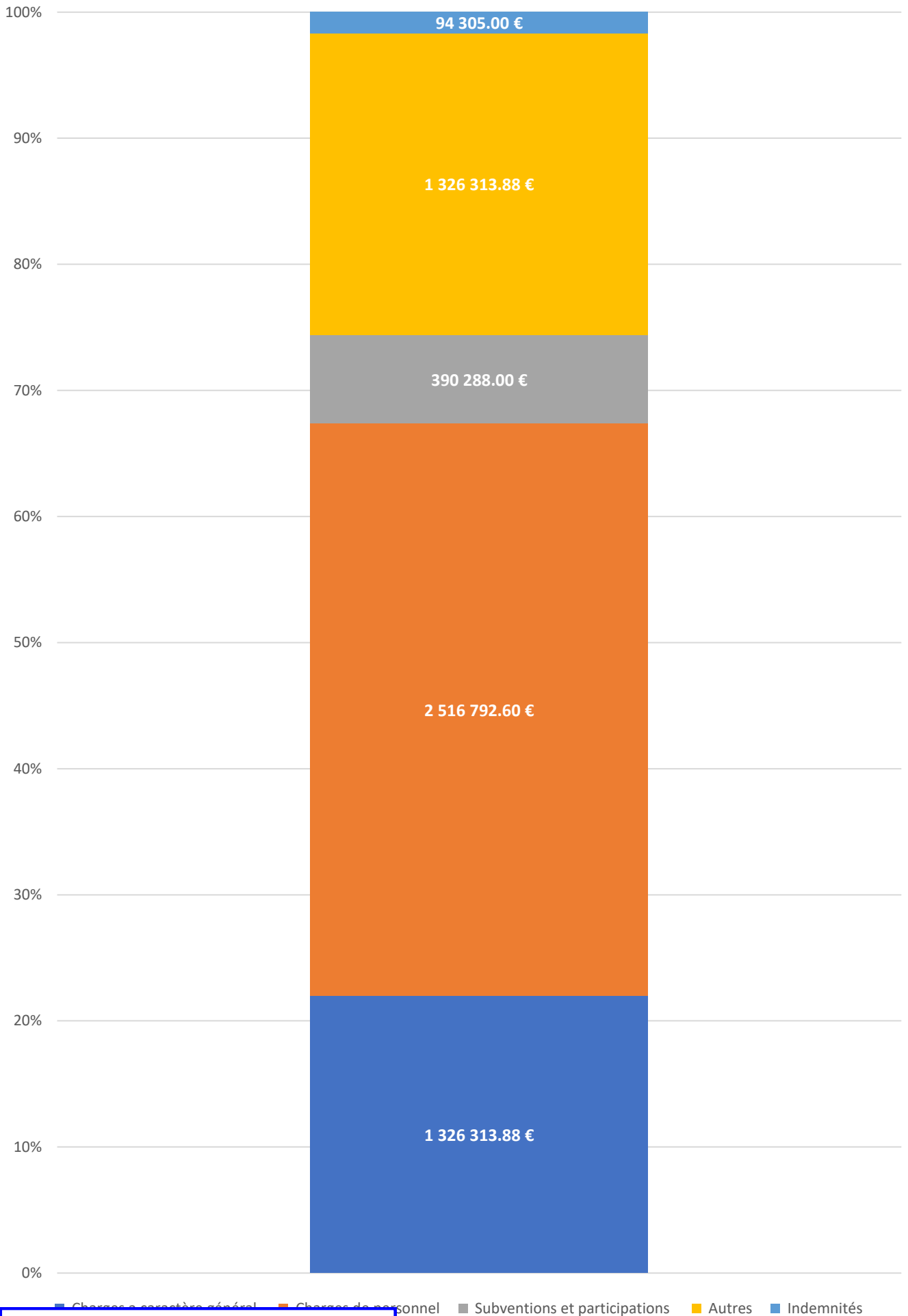
III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

➤ **Recettes et dépenses :**

- **Recettes et dépenses de fonctionnement :**

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
 Date de réception de l'AR: 10/04/2025
 076-217601012-BF_004_2025-BF
 A G E D I

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



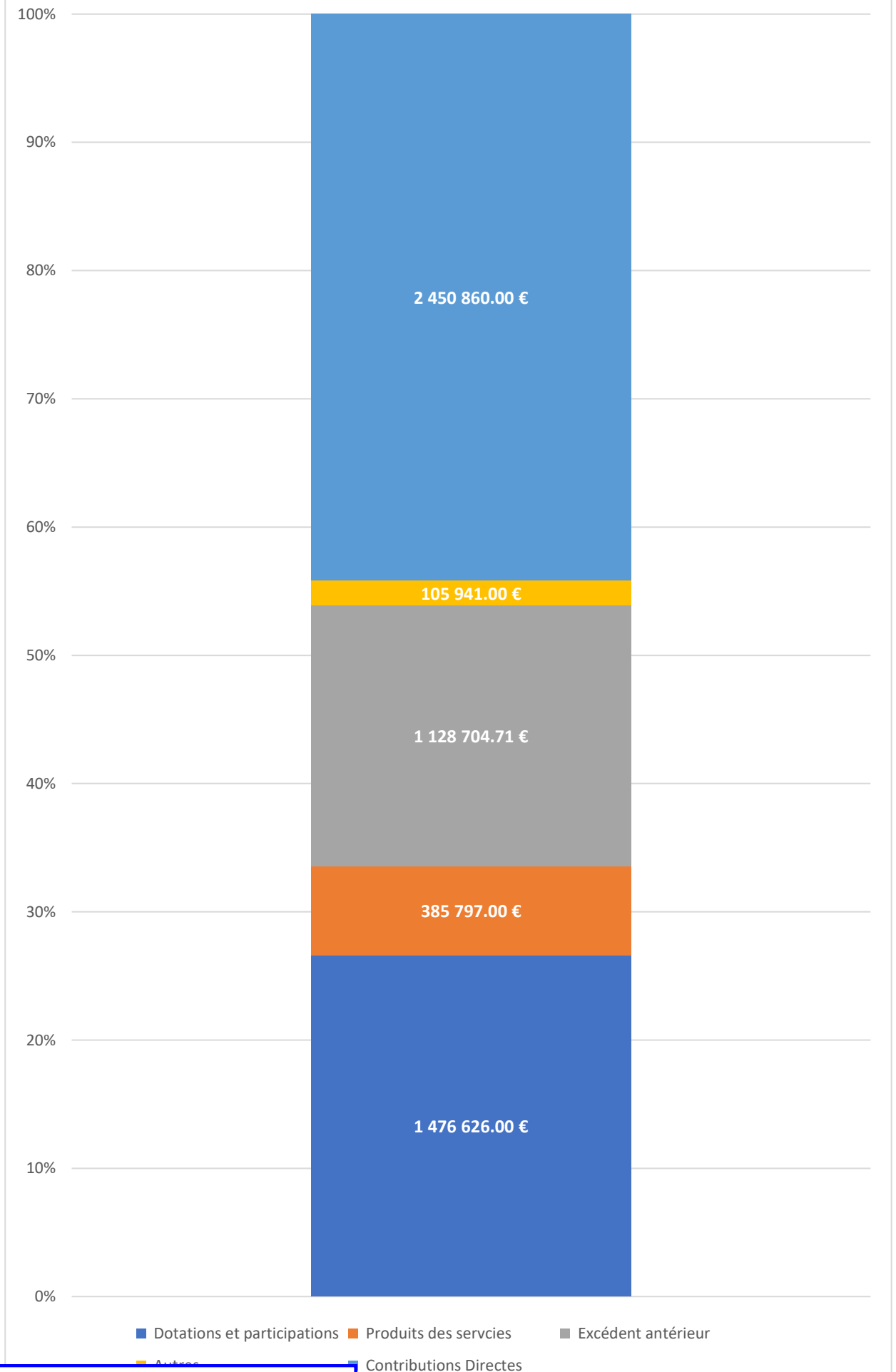
Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

076-217601012-BF_004_2025-BF

A G E D I

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

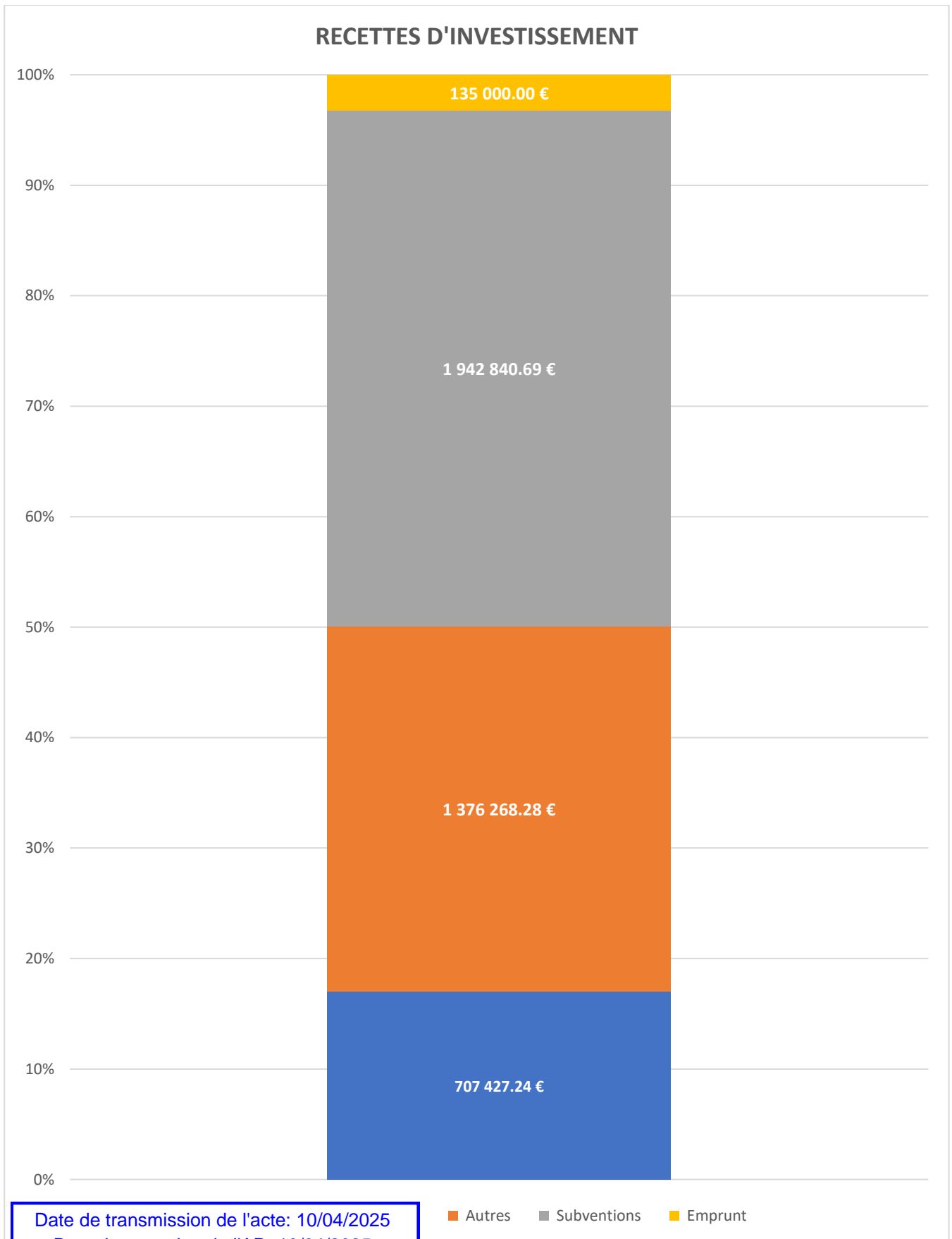
076-217601012-BF_004_2025-BF

A G E D I

○ **Recettes et dépenses d'investissement :**

▪ **Recettes :**

- Crédits reportés 2024 : 803 888.12 €
- Nouveaux crédits : 3 357 648.09 €
- **TOTAL : 4 161 536.21 €**

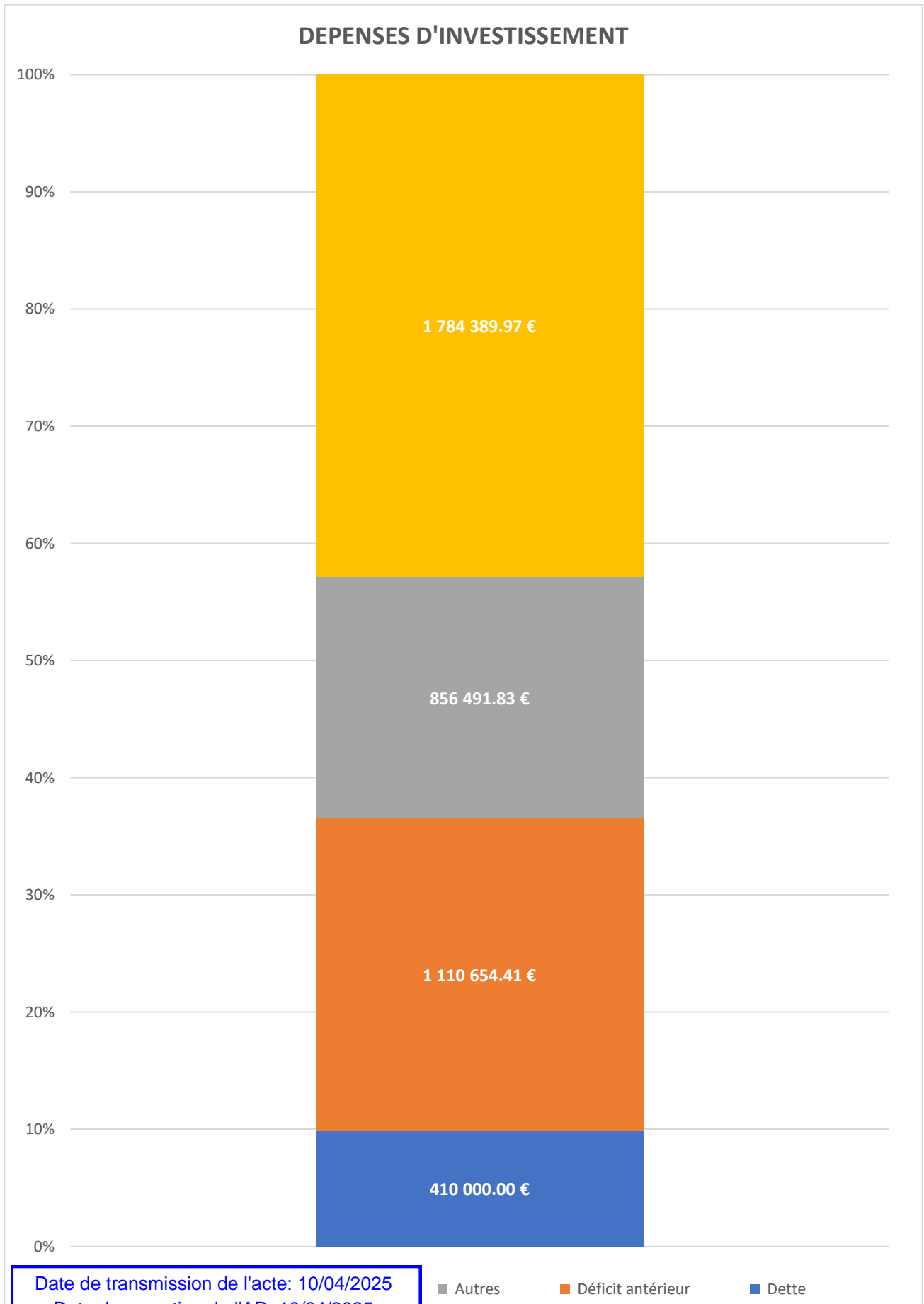


Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
Date de réception de l'AR: 10/04/2025
076-217601012-BF_004_2025-BF
A G E D I

Autres Subventions Emprunt

▪ **Dépenses :**

- Crédits reportés 2024 : 1 261 315.26 €
- Nouveaux crédits : 2 900 220.95 €
- **TOTAL : 4 161 536.21 €**



Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
Date de réception de l'AR: 10/04/2025
076-217601012-BF_004_2025-BF
A G E D I

■ Autres ■ Déficit antérieur ■ Dette

➤ **Principaux ratios**

Informations financières - ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1372.65
Recettes réelles de fonctionnement / population	1635.70
Dépenses d'équipement brut / population	488.56
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58.74

➤ **Etat de la dette**

